

Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 septembre 2025

n° 119-25

Objet : RS - Octroi de la garantie d'emprunt de Grand Chambéry à la commune de Jarsy pour le financement d'une résidence seniors
Abrogation de la décision n° 077-25 du 22 mai 2025

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sainte-Reine	
Sonnaz	
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Daniel Rochaix à Franck Morat

• conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Marcel Ferrari - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Hélène Jacquemin - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Vincent Miguët - Pascal Mithieux - Marie Perrier - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 25 septembre 2025

délibération n° 119-25

objet **RS - Octroi de la garantie d'emprunt de Grand Chambéry à la commune de Jarsy pour le financement d'une résidence seniors**
Abrogation de la décision n° 077-25 du 22 mai 2025

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, rappelle que par décision n° 077-25 du 22 mai 2025, Grand Chambéry a accordé sa garantie d'emprunt, à titre exceptionnel, à la commune de Jarsy pour le financement d'une résidence seniors.

Le contrat d'emprunt de la Banque des Territoires a été émis en août 2025 et communiqué à la commune de Jarsy. Selon les procédures en vigueur au sein de la Banque des Territoires, tout garant doit délibérer l'octroi de sa garantie sur la base du document joint en annexe.

Les conditions financières du prêt sont les suivantes :

- montant : 3 310 834 €,
- type de prêt : PLS,
- index : livret A,
- marge : +1,11 %,
- durée du prêt : 40 ans.

Il convient d'adopter une nouvelle décision qui remplace la décision du 22 mai 2025, afin de répondre à la demande de la Banque des Territoires.

Vu la décision n° 077-25 du Bureau du 22 mai 2025,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les garanties d'emprunt,

Vu le contrat d'emprunt de la Banque des Territoires, objet de la garantie octroyée,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'abroger la décision n° 077-25 du 22 mai 2025,

Article 2 : d'accorder la garantie d'emprunt de Grand Chambéry à la commune de Jarsy à hauteur de 50 % pour un prêt d'un montant total de 3 310 834 € souscrit par la commune auprès de la Banque des Territoires – Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 177189 constitué de 1 ligne de prêt,

Article 3 : de préciser que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, Grand Chambéry s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Article 4 : de rappeler que Grand Chambéry s'engage pour toute la durée du prêt et en cas de besoin à libérer des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

Article 5 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir pour la mise en œuvre de la présente décision,

Article 6 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

119-25

Objet de l'acte : RS - Octroi de la garantie d'emprunt de Grand Chambéry à la commune de Jarsy pour le financement d'une résidence seniors
Abrogation de la décision n° 077-25 du 22 mai 2025

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 3 - Emprunts 3 - Garanties d'emprunt

Date de l'acte : 25 septembre 2025

Annexe(s) : Contrat Banque des Territoires

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250925-lmc1H34172H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34172H1

Date de transmission en Préfecture : 26 septembre 2025

Date de réception en Préfecture : 26 septembre 2025

Date de publication sur le site internet: lundi 29 septembre 2025